



**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 29 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sur le plateau d'évolution de l'école Alain Decaux, en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS**    En exercice : 19  
                                          Présents : 16  
                                          Votants : 19

**Étaient présents :**

**Monsieur Ludovic PROISY, Maire ;**  
**Mme Judith TERNIER, Mme Christelle DELEPLACE, M. Guillaume LIETARD, Mme Denise DUCROUX, Adjoints ;**  
**Mme Isabelle CANDELIER, Conseillère Municipale Déléguée ;**  
**M. Yves MARTIN, M. Olivier MORVAN, Mme Charline DECARNIN, Mme Marie-Claire NAESSENS, Mme Brigitte MAINGUET, M. Théo VANENGELANDT, Mme Fabienne MEPLON, M. Éric TIRLEMONT, Mme Sylvaine DELVOYE, M. Maurice VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.**

**Étaient absents ayant donné procuration :**

**M. Fabrice VAN BELLE ayant donné procuration à M. Olivier MORVAN**  
**M. Jorge DOS SANTOS ayant donné procuration à Mme Judith TERNIER,**  
**M. Michaël NUTTEN ayant donné procuration à Mme Sylvaine DELVOYE**

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

Monsieur le Maire commence la séance en présentant la nouvelle Secrétaire Générale Florence Leclercq, puis remercie de leur présence les Élus et déclare ouverte la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022. Monsieur Théo VANENGELANDT est désigné Secrétaire de séance et Madame la Secrétaire Générale de Mairie, Secrétaire auxiliaire de séance ; tous les deux sont élus à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote des élus le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2022, qui est validé avec dix-sept voix pour et deux abstentions, celles de Madame DELVOYE et de Monsieur NUTTEN.

Monsieur le Maire présente l'agenda à venir avec le prochain conseil municipal le jeudi 8 décembre 2022 à 19h00 et les commissions afférentes la semaine précédente.

Monsieur le Maire précise qu'il espère que les travaux seront terminés, afin de pouvoir tenir le prochain conseil municipal à l'Hôtel de Ville, Rue de Seclin.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance.

## **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

### **Point n°1 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Judith TERNIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Madame Judith TERNIER explique que la composition de la CAO nécessite d'être actualisée. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner parmi les élus, nonobstant Monsieur le Maire, Président d'office de la CAO, ceux qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres, soit trois élus titulaires dont un issu de la minorité, et trois élus suppléants dont un issu de la minorité.

Pour la majorité, les candidats titulaires sont Madame Charline DECARNIN et Monsieur Guillaume LIETARD ; les candidats suppléants sont Madame Isabelle CANDELIER et Monsieur Yves MARTIN.

Après un instant de réflexion, la minorité propose Madame Sylvaine DELVOYE en tant que candidate titulaire et Monsieur Eric TIRLEMONT en tant que candidat suppléant.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité la nouvelle composition de la CAO.**

## **LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE**

### **Point n°2 : PUBLICATION DES ACTES NON INDIVIDUELS**

Monsieur le Maire présente l'ordonnance du 7 octobre 2021 et son décret d'application qui ont notamment procédé à un important effort de modernisation et de simplification des règles de publication des actes non individuels. Ceux-ci n'ont plus l'obligation d'être affichés, mais doivent faire l'objet d'une publication électronique. Vendeville (en tant que commune de moins de 3 500 habitants) n'est pas soumise à cette obligation et peut faire le choix de conserver une publication « matérielle » des actes, soit par affichage, soit sous forme de publication papier.

Monsieur le Maire émet le souhait d'installer une borne électronique à l'intérieur de l'Hôtel de Ville (coût estimatif de 1 500€), après la fin des travaux ; plutôt qu'un affichage papier sur panneaux. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà testé et que c'est assez facile d'utilisation. Par ailleurs, la secrétaire chargée notamment de l'accueil et de l'état civil avait été l'utilisation d'une borne électronique dans une autre commune.

Madame DELVOYE émet des réserves sur le fait que ce système soit plus écologique que l'affichage papier. Monsieur le Maire précise que cette proposition de passer à la borne numérique est faite, plus pour le côté pratique qu'écologique. Enfin, Monsieur le Maire indique qu'il sera possible de revenir en arrière sur ce choix, si ce nouveau mode de publication des actes ne convenait pas.

**Le Conseil Municipal vote le choix de publication électronique des actes non individuels, à l'unanimité.**

### **Point n°3 : JURY CRIMINEL**

Monsieur le Maire expose les modalités du tirage au sort, qui s'est déroulé en réunion publique le mercredi 14 septembre 2022 à 17h00 en salle de réunion de la médiathèque. Monsieur le Maire, assisté de conseillers municipaux a procédé au tirage au sort afin de désigner à partir de la liste électorale, les trois personnes allant figurer sur la liste préparatoire aux jurés d'Assises 2023.

**Le Conseil Municipal a pris acte du tirage au sort du 14 septembre 2022 et de l'établissement de la liste préparatoire aux jurés d'Assises 2023.**

Monsieur TIRLEMONT demande les modalités de prévenance des personnes tirées au sort. Monsieur le Maire précise que la liste a été communiquée au service du Greffe de la Cour d'assises de Douai, qui gère ensuite la continuité de la procédure.

## **FINANCES LOCALES**

### **Point n°4 : MODIFICATION DES TARIFS DES ACTIVITES COMMUNALES**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Judith TERNIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe et Adjointe aux Finances

Madame la Première Adjointe propose de modifier les tarifs des activités communales, votés lors du conseil municipal du 23 juin 2022, étant donné l'ajout de cours supplémentaires à la rentrée 2022/2023 et la possibilité pour la même personne de faire plus de 2 cours.

Monsieur le Maire propose la gratuité après le deuxième cours, afin de favoriser la fréquentation aux cours, notamment aux cours de sport.

**Le Conseil Municipal vote la gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> cours, à l'unanimité.**

### **Point n° 5 : MODIFICATION DES MODALITES D'ENCAISSEMENT DES LOCATIONS COMMUNALES**

Afin de limiter les risques d'impayés, Madame Judith TERNIER propose d'actualiser les modalités d'encaissement des paiements des locations communales votés lors du conseil municipal du 23 juin 2022, notamment l'augmentation du chèque de réservation et son encaissement immédiat. Monsieur le Maire précise que ce souhait de changement est motivé par les locations de salles aux personnes extérieures à Vendeville.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouvelles modalités d'encaissement des locations communales.**

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **Point n° 6 : AVIS SUR LE PLAN DE GENE SONORE DE L'AERODROME DE LILLE – LESQUIN**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves MARTIN

Monsieur MARTIN explique que la commune a reçu un dossier de consultation des communes, relatif au projet de Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'aérodrome de Lille – Lesquin. Le PGS délimite l'éligibilité géographique des bénéficiaires d'une aide financière à l'insonorisation des locaux des riverains de l'aérodrome. Monsieur MARTIN propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable sur le Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome de Lille – Lesquin, car la gêne effective de l'aéroport concerne plus d'habitations et nécessiterait plus d'aides financières, que celles proposées par ce dossier.

**Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au PGS.**

### **Point n°7 : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE DE LA MEL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guillaume LIETARD, Adjoint à l'Urbanisme

Monsieur LIETARD détaille le Plan de Mobilité (PDM) de la MEL, qui traduit les ambitions en matière de transitions environnementale et énergétique cadrées à l'échelle nationale par la Stratégie Nationale Bas Carbone, et est élaboré en compatibilité avec le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durables et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Schéma de Cohérence Territoriale de Lille Métropole (SCOT) et le Plan Climat Air Énergie Territorial métropolitain (PCAET). Monsieur LIETARD précise qu'il s'agit d'une démarche globale, qui est déjà en cours, depuis de nombreuses années dans la MEL.

Le plan d'action du projet de plan de mobilité porte à la fois sur les solutions de mobilité des personnes mais aussi des biens. Il s'articule autour de trois grands axes d'action :

- moderniser et optimiser l'existant, compléter le réseau de transports en matière d'infrastructures, et développer de nouvelles offres pour les modes « actifs » et collectifs ;
- améliorer et développer l'offre de services et sa qualité, en faciliter l'accès et les fiabiliser ;
- encourager et favoriser les changements de comportements de mobilité des usagers du territoire (pratique accrue de la marche à pied et du vélo, utilisation des transports collectifs et du covoiturage, et évitement de l'usage de la voiture en « solo »).

Madame DELVOYE regrette que la commune de Vendeville ne soit pas plus prise en considération par la MEL, notamment pour les transports en communs. Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ce plan de mobilité, il est nécessaire de faire entendre la voix de Vendeville, notamment pour les transports en commun et les pistes cyclables, cependant ce plan est métropolitain et d'autres communes proches défendent également leur position.

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les 3 grands axes du plan de mobilité de la MEL.** Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Monsieur LIETARD précise à Madame DELVOYE qu'il faudrait profiter de cette enquête publique, en se déplaçant en masse.

#### **Point n°8 : PROJET DE PLU3 EN VUE DE SON ARRET PAR LA MEL**

---

Monsieur LIETARD explique que la commune est sollicitée par la Métropole Européenne de Lille pour donner ses observations entre juillet et octobre 2022 avant la phase d'arrêt du projet. Le PLU3 (Plan Local d'Urbanisme 3) propose notamment d'augmenter le coefficient de densité minimal et de réserver des zones pour de futures lignes de transport. Monsieur le Maire indique que le PLU3 et le PDM sont liés et entrent dans le cadre d'une cohérence de territoire, à long terme. Il est précisé que l'approbation par la MEL du PLU3 est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

**Le Conseil Municipal n'a pas d'observations sur le projet de PLU3.**

#### **Point n°9 : CONVENTION MEL**

---

Monsieur LIETARD détaille le service instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme de la MEL, utilisé depuis début 2022. La MEL complète son offre de mutualisation (schéma 2021-2026) dans le domaine de l'urbanisme en proposant quatre volets d'intervention aux communes :

- un portail numérique pour la gestion des autorisations d'urbanisme et de publicité et le guichet numérique des autorisations d'urbanisme, (déjà utilisé depuis janvier 2022, obligatoire à partir de 2023)
- le service instructeur métropolitain en matière du droit des sols et l'accompagnement en matière de police d'urbanisme, (urbanistes au service instructeur de Lesquin)
- le service instructeur métropolitain en matière d'affichage extérieur et l'accompagnement en matière de police à l'encontre des dispositifs irrégulièrement installés,
- le registre dématérialisé des procédures de participation du public.

Monsieur LIETARD propose au Conseil Municipal de conventionner avec la MEL pour les deux premiers volets d'intervention et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la MEL.

#### **Vote à l'unanimité.**

Madame DELVOYE regrette que de plus en plus de compétences soient délégués à la MEL. Monsieur le Maire précise que dans d'autres agglomérations, des communes de la taille de Vendeville ne font pas partie du conseil métropolitain et ne participent pas aux débats, il cite notamment l'exemple de l'agglomération Lyonnaise.

#### **Point n°10 : AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT DE LA MEL (PLH3)**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Judith TERNIER

Madame TERNIER résume l'historique depuis juin 2022 de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat 3 de la MEL, puis demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le PLH3. Monsieur le Maire précise que le PLH3 complète le PLU3 et le PDM. Le PLH3 est principalement orienté pour les seniors et les étudiants, il vise notamment à améliorer les logements sociaux et à en augmenter le nombre. Mme TERNIER précise que le PLH3 concerne surtout les grandes villes. **Le Conseil Municipal n'émet pas d'objections sur le PLH3.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20 heures 05.